

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU CERTIFICAT PROFESSIONNEL DE LA  
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu le décret n° 2019-144 du 26 février 2019 portant création du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport,

Vu l'arrêté du 26 février 2019 portant organisation du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport,

Vu l'arrêté du 26/02/2019 portant création de la mention mention animateur d'activités et de vie quotidienne du CPJEPS,

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 15/11/2023,

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup>.- Le certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, mention mention animateur d'activités et de vie quotidienne est attribué aux personnes dont les noms suivent :

<b>N° du diplôme</b>	<b>Genre, nom et prénom</b>			<b>Date et lieu de naissance</b>	
CPARA230106	Madame	BONAL	Anaïs	13/09/2022	Aurillac
CPARA230107	Madame	BRUGIÈRE	Anthéa	08/03/2003	Clermont-Ferrand
CPARA230108	Monsieur	CHAURAT	Joris	23/04/2001	Clermont-Ferrand
CPARA230109	Madame	HUSSEIN	Lana	10/04/2000	Clermont-

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

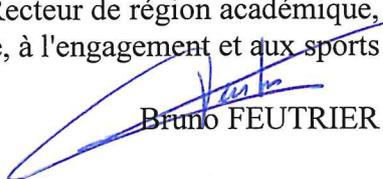
CPARA230110	Monsieur	HASSAN MARCENAC	Rémy	21/02/2003	Ferrand Aurillac
CPARA230111	Monsieur	VEDRINE	Antonin	23/04/1998	Clermont- Ferrand

---

Article 2.- Le recteur de région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 16/11/2023

Pour le Recteur de région académique,  
le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

  
Bruno FEUTRIER